



Fièvre Q

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Bactérie *Coxiella burnetii*

QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

→ Épidémiologie

Distribution géographique

En France : maladie, particulièrement répandue dans les régions à forte production de petits ruminants.

Espèces pouvant être infectées par la fièvre Q

La plupart des espèces animales. Infection décrite surtout chez les ruminants domestiques (ovins, caprins et bovins).

Mode de transmission

Essentiellement par inhalation de particules contaminées par les produits de mises-bas, les fèces et l'urine d'animaux infectés. Ces poussières peuvent transporter à distance la bactérie.

→ Signes cliniques

Généralement pas de symptôme. On peut toutefois observer :

- chez les petits ruminants : avortements, mises-bas prématurées ou naissances d'animaux chétifs ;
- chez les bovins : avortements, veaux mous ou chétifs, mises-bas prématurées, potentiellement non-délivrances, infertilité et endométrites.

Les animaux infectés, avec ou sans symptôme, peuvent excréter la bactérie dans les produits de mises-bas, les sécrétions vaginales, les fèces, l'urine et le lait.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

→ Épidémiologie

Fréquence des cas

Environ 250 à 300 cas par an mais cette incidence est très certainement sous-estimée.

Les cas groupés émergent parfois en présence de personnes « naïves », qui sont plus susceptibles de développer une maladie par rapport aux personnes en contact fréquent avec les animaux qui se sont probablement en partie immunisées.

Transmission de la fièvre Q

Survie de la bactérie dans le milieu extérieur sous une forme résistante pouvant être transportée à grande distance, surtout par temps sec et dans les zones exposées au vent.

Contamination essentiellement par voie respiratoire : inhalation de particules contaminées par les produits de mises-bas et d'avortement, les fèces et l'urine d'animaux infectés.

Activités professionnelles à risque

- Travaux en présence d'animaux infectés ou de leur environnement souillé (litières, locaux d'élevage, véhicules de transport...), surtout lors de l'aide à la mise-bas, la manipulation de produits de parturition, la manipulation de fumier, paille et laine (tonte) : éleveurs, vétérinaires, soigneurs de parcs zoologiques, ouvriers d'abattoirs...

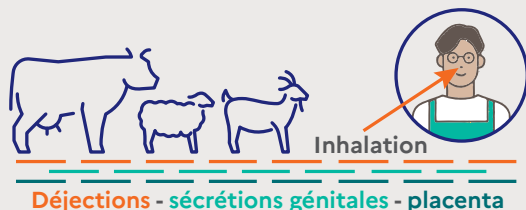
À noter que les personnes sans relation directe avec ces activités peuvent être contaminées compte tenu de la diffusion par des aérosols transportant la bactérie à distance.

- Lors de certains travaux en laboratoire.

→ Signes cliniques

Le plus souvent pas de symptôme. Sinon :

- syndrome pseudo grippal (fièvre et toux), pneumopathie, hépatite guérissant en une dizaine de jours ;
- risque d'avortement ou d'accouchement prématuré chez les femmes enceintes ;
- environ 1 à 5 % des cas de fièvre Q peuvent évoluer vers une forme chronique: infection cardiaque chez les personnes porteuses d'une maladie ou d'une prothèse valvulaire (endocardite, infection de prothèse valvulaire), infection vasculaire sur anévrisme ou prothèse artériel.



PRÉVENTION

→ Prévention collective

Actions au niveau du réservoir

- Suivi sanitaire régulier de l'élevage, déclaration systématique (dès le 1^{er} avortement en élevage bovin, et à partir de 3 avortements en 7 jours ou moins en élevage ovin et caprin) et exploration diagnostique des avortements.
- Vaccination du troupeau en concertation avec le vétérinaire afin de limiter les risques d'avortement, de contamination de l'environnement et de transmission entre animaux et à l'homme (pour les fermes pédagogiques : recommandation de vaccination du cheptel à titre préventif indépendamment de toute mise en évidence de la circulation de la bactérie).

Actions sur la transmission

- Isoler les animaux au moment de la mise-bas.
- Limiter l'accès au lieu d'isolement des animaux et à l'élevage aux professionnels indispensables.
Dans le cas des fermes ouvertes au public, éviter les visites pendant les périodes de mise-bas, et si cela n'est pas possible (mises-bas étalées toute l'année), isoler les femelles qui mettent bas dans un local spécifique interdit d'accès aux visiteurs. Arrêt de l'accueil du public en cas de suspicion de fièvre Q : une surveillance de l'évolution de l'excrétion est nécessaire pour reprendre l'activité d'accueil suite à la réalisation de prélèvements sur les animaux et dans l'environnement.
- Disposer les déchets de mise-bas et d'avortement dans des sacs ou récipients hermétiques en attendant la visite du vétérinaire.
- Éliminer les produits de mise-bas, placenta et avortons et cadavres d'animaux par équarrissage.
- Proscrire l'utilisation de jets d'eau à très haute pression.
- Gérer les effluents d'élevage : curage, stockage à l'abri des vents fréquents, assainissement du fumier (exemples : bâchage pendant au moins 90 jours, compostage pour une inactivation par la chaleur ou inactivation chimique avec cyanamide calcique).
- Éviter d'épandre du fumier par grand vent.
- Nettoyer régulièrement et désinfecter les locaux et les matériels contaminés.
- Mettre à disposition des armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/vêtements de travail), des moyens

d'hygiène appropriés (eau potable, savon et moyen d'essuyage à usage unique) et une trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).

En laboratoire, respecter les bonnes pratiques conformément à la réglementation en vigueur.

→ Prévention individuelle

Équipements de protection individuelle

- Porter des vêtements de protection, bottes, gants et manchettes jetables lors de la manipulation des tissus animaux, en particulier les produits d'avortement.
- En cas de risque suspecté, porter un appareil de protection respiratoire de type FFP2 bien ajusté notamment pour les activités générant des aérosols.

Consignes d'hygiène

- Ne pas boire, manger, fumer sur les lieux de travail.
- Ne pas manger avec les vêtements de travail.
- Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement :
 - après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections ;
 - avant les repas, les pauses, à la fin de la journée de travail ;
 - après retrait des gants.
- Éviter tout contact des yeux, du nez ou de la bouche avec des mains ou des gants souillés.
- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail, gants, bottes.
- Changer de vêtements en fin de journée de travail.

Formation et information

Information dès l'embauche et renouvelée régulièrement sur les risques liés à la fièvre Q, l'importance de l'hygiène des locaux, les mesures de prévention collective et individuelle et la nécessité de consulter rapidement un médecin (en signalant son activité à risque) en cas de signes cliniques évocateurs.

→ Suivi de l'état de santé

Les personnes présentant une pathologie valvulaire cardiaque, un anévrisme, des prothèses vasculaires et les femmes enceintes constituent des populations à risque de développer une forme grave.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- **Santé animale** : la fièvre Q est catégorisée E dans le cadre de la loi de santé animale (maladie soumise à surveillance et déclaration obligatoire, Règlement 2016/429).
- **Santé humaine** : la fièvre Q n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.
- **Maladie professionnelle indemnisable** : Tableaux n° 53 du régime général et n° 49 du régime agricole.
- **Classement de l'agent pathogène** : *Coxiella burnetii* est classée dans le groupe 3 (article R. 4421-3 du code du travail, arrêté du 16 novembre 2021 fixant la liste des agents biologiques pathogènes).